

# Chambre Info

Le mag de  
la Chambre  
d'agriculture  
de l'Hérault

N°82

AUTOMNE  
2022



**GRAND ANGLE :**  
LE RYTHME DE LA  
TRANSMISSION DES  
EXPLOITATIONS S'ACCÉLÈRE

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR



**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# SOMMAIRE



04

PAGE

**04**

## L'ÉVÈNEMENT

Vendanges 2022 : une récolte dans la moyenne quinquennale

PAGE

**06**

## ACTUALITÉS FILIÈRES

Les engrais verts en viticulture  
Un alambic à Mons-la-Trivalle : la Chambre d'agriculture forme les adhérents de Bio Orb PPAM

PAGE

**08**

## ACTUALITÉS TERRITOIRE

Rencontrer les Maires et intercommunalités de l'Hérault  
La nouvelle charte riverains approuvée par le Préfet



13

PAGE

**12**

## EN UN MOT

Généralisation de la facturation électronique

Les producteurs de fromage de chèvre fermier de l'Hérault récompensés à FROMAGORA

PAGE

**13**

## GRAND ANGLE

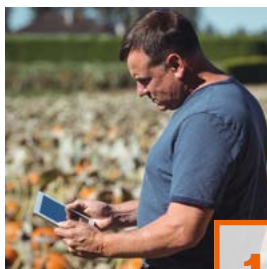
Le rythme de la transmission des exploitations s'accélère

PAGE

**17**

## PROAGRI

Offre de services  
Offre de formations



17

PAGE

**21**

## PORTRAIT D'UN CONSEILLER

Julien Malhomme

PAGE

**22**

## AGENDA

Réunions PAC  
Dionysud  
Groupe d'Action Territorial  
Innov'Actions

## CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'HÉRAULT

T.: 04 67 20 88 00 / communication@herault.chambagri.fr  
Chambre d'agriculture de l'Hérault : Mas de Saporta Maison des agriculteurs CS 10010 34875 Lattes Cedex

Chambre Info® est le bulletin d'information de la Chambre d'agriculture de l'Hérault.

Directeur de publication : Jérôme Despey / Rédacteur en chef : Cécile Arrighy / Avec les remerciements à nos services pour leur travail et leur aimable participation. Design : 2022 ©Agence Com Une Exception / Photo de couverture : ©Freepik Crédits photos : ©Chambres d'agriculture, Marc Ginot ; Photothèque Chambres d'agriculture ; Ingrid Dupuy, MFC, Pexels, BFM TV, reussir.fr, Fromagora, Claire Cazade

Par souci de préserver l'environnement, ce magazine est imprimé sur papier PEFC. Ne pas jeter sur la voie publique.





**Jérôme Despey**  
Président de la Chambre  
d'agriculture de l'Hérault

## LA CHAMBRE D'AGRICULTURE SUR LE TERRAIN

**03**  
JUN ▶ Rencontre des trois présidents  
consulaires  
▶ Inauguration extension du réseau  
d'irrigation communale Aqua Domitia à  
Villeveyrac

**28**  
JUN ▶ Session CA34 au stade Raoul  
Barrière à Béziers

**01**  
JUILLET ▶ Visite grêle Pic Saint-Loup

**04**  
JUILLET ▶ Rencontre avec les Députés de  
l'Hérault à Lattes

**08**  
JUILLET ▶ Lancement de la saison des MPP  
à Castelnau de Guer

**12**  
JUILLET ▶ Remise prix engagement citoyen  
des Membres de la Légion d'Honneur  
(P. Colin)

**02**  
SEPT. ▶ Visite des vendanges à Puilacher

**26**  
SEPT. ▶ Salon des métiers de bouche

**30**  
SEPT. ▶ Salon des Maires et signature de  
la Charte du PADH2030 avec les EPCI

**15 & 17**  
NOV. ▶ Salon Dionysud

## ÉDITO

Cette période de l'année est propice à un bilan des campagnes. 2022 confirme une année compliquée avec une période estivale marquée par des fortes températures, la sécheresse et l'inflation des charges d'intrants et d'énergie dans le contexte de tension géopolitique en Europe.

Dans ce contexte, la traditionnelle visite des vendanges avec le préfet de l'Hérault a permis de faire le bilan de notre millésime 2022. Toute la ferme Hérault est impactée aujourd'hui. Nous restons mobilisés pour accompagner la résilience des exploitations agricoles dans ce climat de crise permanente depuis plusieurs années. Les dispositifs de soutien mis en place doivent permettre de passer un cap et de ne laisser personne au bord de la route. Le dispositif de solidarité nationale issu des travaux du Varennes de l'eau qui doit être opérationnel au 1er janvier prochain doit apporter une solution pour faire face à récurrence des aléas climatiques.

Durant ces périodes difficiles, l'enjeu de la transmission et de l'installation est prioritaire pour maintenir une dynamique économique et une vie dans les territoires de notre département. Le dossier Grand Angle y consacre un bilan de la situation, présente notre vision et les outils d'accompagnement pour favoriser ce renouvellement de générations. La réglementation évolue. La nouvelle Charte riverain établie par la profession, les partenaires de la société et les collectivités, a été approuvée par le Préfet en juillet dernier.

Votre Chambre d'agriculture est toujours présente à vos côtés pour accompagner vos projets. Le catalogue des formations 2022-2023 joint à ce numéro doit vous guider pour trouver des réponses à vos besoins, avec des nouveautés sur le numérique et les couverts végétaux.

Par leurs engagements à vos côtés, les élus de la Chambre d'agriculture et les services restent mobilisés pour vous apporter des solutions. Rapprochez-vous de vos conseillers de proximité.

Jérôme DESPEY  
Président de la Chambre d'agriculture de l'Hérault



©Ingrid Dupuy

Visite des vendanges au Domaine de Puilacher, : Le Président de la CA34 , le Préfet de l'Hérault, les représentants des organismes agricoles et viticoles, des parlementaires et élus locaux.

## Vendanges 2022 : une récolte dans la moyenne quinquennale

### UNE CONJONCTURE COMPLIQUÉE

Le secteur viticole subit des impacts majeurs depuis 2019 : crise export US, crise sanitaire, crises climatiques récurrentes. La filière espérait faire une très belle récolte mais cette année 2022 ne l'a pas épargnée avec à nouveau la récurrence des aléas climatiques : gel, grêle, fortes températures et sécheresse et l'impact de la crise économique engendrée par la guerre Ukraine-Russie : inflation et crise énergétique.

Ce constat a été fait lors de la traditionnelle visite des vendanges, le vendredi 2 septembre dernier à Puilacher, en présence de Hugues Moutouh, Préfet de l'Hérault, des représentants des organismes agricoles et viticoles, des parlementaires et élus locaux.

« Malgré ces éléments perturbateurs, la récolte reste dans la moyenne

quinquennale de 5 millions d'hectolitres pour le département dans un contexte de marché tendu, annonce Jérôme Despey Président de la Chambre d'agriculture. »

Le Domaine familial de Puilacher et la cave coopérative des Trois clochers visitées sont deux entreprises qui ont subi ces aléas récurrents et des transformations profondes et ont témoigné leurs difficultés et leur volonté de s'adapter à ces mutations.

### DES SOLUTIONS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Cette visite a été l'occasion de souligner auprès de l'Etat, des parlementaires et des élus locaux la nécessité du stockage de l'eau en période hivernale pour faire face aux épisodes de sécheresse récurrents, et de rappeler l'enjeu majeur et

prioritaire du schéma départemental d'irrigation 2030 porté par le Département, c'est une condition pour garder une viticulture qualitative qui fait référence sur le marché du vin. L'enjeu du renouvellement des générations a été au cœur des échanges avec la nécessité d'apporter des solutions par l'innovation pour l'adaptation et l'atténuation au Changement climatique et des dispositifs essentiels qui permettent la sécurisation des exploitations face à ces aléas.

Ainsi la mise en application de la réforme assurantielle engagée en 2021 par le gouvernement est attendue et doit apporter un réel bénéfice. Jérôme Despey ajoute « nous avons une obligation de résultat sur le prochain système assurantiel au 1<sup>ER</sup> janvier 2023. »

## DES SOLUTIONS FACE À UNE CONJONCTURE COMPLIQUÉE

L'augmentation des prix énergétiques et des matières premières impactent fortement les prix de revient des entreprises viticoles et rend nécessaire la mise en place de dispositifs amortisseurs. La future mise en application du nouveau cahier des charges HVE annoncée au 31 octobre doit être revue notamment sur le référentiel (indicateurs IFT, fertilisation et biodiversité). Si tel n'était pas le cas, cela aurait de graves conséquences dans l'engagement dans cette certification. C'est pour cette raison que nous demandons un moratoire.

« FACE À CES CRISES PERMANENTES QUE VOTRE FILIÈRE SUBIT, VOTRE FORCE EST DE JOUER COLLECTIF DANS L'HÉRAULT POUR ACCOMPAGNER SA RÉSILIENCE. »

Les professionnels présents ont remercié à cette occasion le soutien sans faille de l'Etat, du Département et des collectivités à leurs côtés pour faire face au gel historique de 2021. Avec le paiement de toutes des mesures exceptionnelles de l'Etat et du fonds de solidarité du Département et des collectivités.

Au Préfet de conclure : « Face à ces crises permanentes que votre filière subit, votre force est de jouer collectif dans l'Hérault pour accompagner sa résilience »



Sécheresse et élevage

## QUEL BILAN POUR LES AUTRES FILIÈRES DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 2022

Les conséquences des aléas climatiques, gel, grêle et la sécheresse estivale avec des températures élevées, sont lourdes pour l'agriculture héraultaise. Les impacts se font ressentir sur les rendements et la qualité de toutes les cultures. L'augmentation des prix des intrants et de l'énergie s'ajoutent à ces difficultés. La Chambre d'agriculture s'est mobilisée au travers de sa cellule de crise en lien avec les organisations professionnelles agricoles, l'Etat et les collectivités pour recenser les dégâts et engager des actions afin d'accompagner au mieux les agriculteurs dans cette période difficile.

**La filière élevage** a subi des pertes de fourrages conséquentes auxquelles se rajoute l'augmentation du coût de l'alimentation animale et de l'énergie. Le dispositif des calamités agricoles a été activé. Les difficultés touchent tous les circuits de commercialisations avec la crainte de conséquences de décapitalisation des élevages.

**La filière des grandes cultures et des semences** a constaté des baisses de rendement et de qualité sur les cultures d'été et de printemps, bien qu'elles aient accès à l'irrigation.

**La filière arboricole** a accusé des pertes en pommes dues à la grêle et aux températures fortes plutôt qu'à la sécheresse sur les variétés précoces. Le dispositif des calamités agricoles a été activé. La situation est aggravée par un marché tendu et l'impact de l'augmentation des charges, notamment les charges énergétiques sur le stockage.

**La filière apicole** a constaté une baisse de ses rendements due à la sécheresse. Le dispositif des calamités agricoles a été activé.

**Pour les autres filières maraichage, horticulture, ...** En plus des impacts climatiques variables sur les productions, les hausses des charges des intrants et d'énergie ne pourront pas être supportées par les entreprises.

La Chambre d'agriculture et les organisations professionnelles se mobilisent pour obtenir une intervention efficace et le soutien des politiques pour permettre aux entreprises de passer ce cap par la mise en place de dispositifs : exonérations fiscales, fonds d'urgence, calamités agricoles, boucliers énergétique ...



Photo @Reussir.fr



# Les engrais verts en viticulture

*Un engrais vert est une plante cultivée dans le but d'améliorer les caractéristiques physique, chimique et biologique du sol. Elle agit sur la structure du sol, la portance, elle apporte de la matière organique et favorise l'activité biologique. Elle joue aussi sur la maîtrise des adventives enfin elle a un impact positif sur la biodiversité et la captation de carbone.*

## CONDUITE DU SEMIS

**- Quand semer ?** La période idéale s'étend de mi-août à fin octobre maximum.

**- Comment semer ?** La préparation du sol est un élément essentiel, c'est ce qui va permettre de faciliter la levée. Elle permet d'éliminer les adventives et débris végétaux, de réaliser un émiettement superficiel (2 à 10 cms).

**Le semis peut être réalisé :** à la volée avec un épandeur à engrais ou avec un semoir à engrais verts (simple, semis direct, auto construit, ...). La profondeur de semis doit être comprise entre 2 et 4 cm, du fait de la taille variable des graines. Réappuyer le sol ou rouler est indispensable à la réussite de son implantation.

**Choix des espèces :** Il est fonction des caractéristiques agronomiques de la parcelle (type de sol, flore naturelle, vigueur de la vigne) et des objectifs recherchés : lutte contre l'érosion, maîtrise de la vigueur, amélioration de la portance et de la fertilité des sols, prévention des maladies... La liste des espèces et familles est très large, mais dans la majorité des cas les semis se font avec 3 familles principales : légumineuses, crucifères et graminées. Ce sont majoritairement des annuelles d'hiver susceptibles de produire rapidement une biomasse importante.



Semis - Domaine de la Jasse@CA34

## QUAND DÉTRUIRE ?

**Plusieurs facteurs déterminent le moment :** le stade phénologique de la vigne, le stade de l'engrais vert, la hauteur du couvert pour les risques de gel, ...

De nombreuses façons de détruire les couverts existent qui dépendent de ou des objectifs visés mais les pratiques les plus répandues sont le broyage ou le roulage.

**La Chambre d'agriculture vous propose une offre de prestation et formation d'accompagnement à la mise en place de couverts végétaux** à retrouver dans le catalogue joint à ce numéro.

**CONTACT**  
Stéphanie Gentès  
06 18 36 83 29  
gendaud@herault.chambagri.fr



En formation@Hélène Teissèdre-Lemoine

## Un alambic à Mons-la-Trivalle : la Chambre d'agriculture organise une formation pour les adhérents de Bio Orb PPAM

Située au cœur du Pays Haut Languedoc et Vignobles (PHLV), l'association Bio Orb PPAM a été constituée en 2013 par une dizaine d'agriculteurs en quête de diversification et de reconquête de friches agricoles avec la mise en culture de Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales (PPAM). Cette association est devenue en 2017 une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) soutenue par les fonds Leader obtenus par le Pays Haut Languedoc et Vignobles et présidée à ce jour par Thierry Garriguenc, viticulteur à Roquebrun. L'Hélichryse Italienne (ou Immortelle) est l'espèce phare, principalement implantée sur le territoire les premières années.

### LA FILIÈRE PPAM PLEINE DE RESSOURCES

Aujourd'hui, ce sont des cultures de Thym chémotypés, de Romarin à Verbenone, d'Hélichryse Italienne, d'Origan compact, de Rose Centifolia, d'Iris Pallida, de Bleuet...conduites

en agriculture biologique et réparties chez une trentaine d'adhérents, qui viennent étoffer la palette des plantes aromatiques développées par Bio Orb PPAM sous le label Bio Equitable en France.

Installé depuis 2007 dans le hameau de Dio près de Bédarieux, Loïc Gineste fondateur de la Pépinière L'Ensoleillée assure le premier maillon de la filière avec la production de plants en agriculture biologique.

### UN ESPRIT COLLECTIF TOURNÉ VERS LE DÉVELOPPEMENT

Les producteurs accompagnés par Thomas Lejay (chargé de mission au PHLV depuis 2018) ont concrétisé des projets de développement, avec notamment l'achat d'une planteuse et d'une récolteuse spécifique aux PPAM et en 2022, l'achèvement des travaux de mise en place d'un alambic, un atelier collectif de distillation à Mons-la-Trivalle, fruit d'un travail initié en 2020.

A la demande de Bio Orb PPAM, la Chambre d'agriculture de l'Hérault a mis en place en mai dernier une journée de formation technique pour permettre aux futurs utilisateurs de ce nouvel outil d'acquérir les compétences pratiques d'utilisation et de garantir à leurs acheteurs privilégiés la qualité des huiles essentielles produites. Cette journée a été riche en échanges avec Bert Candaele, expert en distillation des PPAM au Centre Régionalisé Interprofessionnel d'Expérimentation en Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales (CRIEPPAM) basé à Manosque. Avec l'installation de cet alambic, Bio Orb PPAM maîtrise ainsi aujourd'hui les facteurs clés de réussite de cette filière PPAM héraultaise en développement.

**CONTACT**  
Hélène Teissèdre Lemoine  
06 18 36 83 20  
lemoine@herault.chambagri.fr



# Rencontrer les Maires et intercommunalités de l'Hérault au salon des Maires

*La Chambre d'agriculture a saisi l'opportunité de ce salon pour rassembler les intercommunalités autour d'un objectif commun sur l'avenir de l'agriculture héraultaise à horizon 2030 (PADH2030).*

Le 4ème salon des Maires et Intercommunalités a eu lieu le 30 septembre à Béziers. La Chambre d'agriculture, présente depuis sa création, y tenait cette année un stand interconsulaire, aux côtés de la CCI et de la CMA.

Notre stand a mis en avant le rôle de l'agriculture dans le paysage des collectivités en tant qu'activité économique mais aussi comme partie prenante de l'aménagement des territoires. La Chambre d'agriculture a également promu son offre de services dédiée aux collectivités. Le Président de la Chambre d'agriculture, Jérôme Despey, et ses services ont également échangé avec des maires

et élus de communes rurales sur des questionnements très concrets tels le foncier, la valorisation des produits locaux et l'alimentation, ou l'urbanisme, avec cette année, également des questions sur le développement de l'agrivoltaïsme (panneaux solaires sur les cultures).

L'occasion également pour Jérôme Despey de remercier aux côtés du Préfet, du Président du Département et de l'Association des Maires de France, les collectivités et leur engagement dans un partenariat durable avec la Chambre d'agriculture dans le cadre de conventions cadre et annuelles pour soutenir l'agriculture et la ruralité de leur territoire. L'occasion aussi de rappeler leur soutien exceptionnel au fonds de solidarité suite au gel de 2021, ainsi que pour Agripredict, le projet pilote d'anticipation d'événements climatiques intenses pour les agriculteurs.



**PADH**  
**2030**  
HÉRAULT

## Engagement des intercommunalités dans Le PADH 2030

Le Président de la Chambre d'agriculture a profité de cet événement mobilisateur pour engager les Intercommunalités dans le projet agricole départemental Hérault 2030. Ainsi, la majorité des EPCI a signé la charte stratégique agricole, qui marque leur engagement vers un objectif commun, celui de consolider le potentiel de production de la ferme Hérault à travers 6 500 entreprises agricoles innovantes qui intègrent les transitions économiques, sociétales et climatiques.

<https://herault.chambre-agriculture.fr/padh-2030/>

### CONTACT

Etienne Tison  
06 18 36 83 25  
etienne.tison@herault.chambagri.fr



Partenaires et signataires\* de la charte stratégique agricole - PADH 2030



Accueil des élus sur le stand des consulaires

\*AMF 34, Le Département Hérault, La Région Occitanie, les communautés de communes : Grand Pic Saint Loup, Avant-Monts, Grand Orb, Lodévois-Larzac, Pays de Lunel, Vallée de l'Hérault, Clermontais, La Domitienne, Du Minervois au Caroux, Les métropole et agglomérations : Montpellier Méditerranée Métropole, Pays de l'Or, Sète Agglopolie Méditerranée, L'Agglo Hérault Méditerranée.



# La nouvelle charte riverains approuvée par le Préfet



© Claire Cazade

*Après une consultation publique en juin et juillet, le Préfet a approuvé la nouvelle charte par arrêté préfectoral le 2 août 2022. Chaque agriculteur utilisateur de produits phytopharmaceutiques doit être en possession de cette charte.*

Depuis 2020, tout agriculteur utilisant des produits phytopharmaceutiques a l'obligation de respecter une distance de sécurité vis-à-vis des zones d'habitation et des zones accueillant des groupes de personnes vulnérables.

Pour connaître ces distances, selon les produits utilisés et la culture, il faut se référer à l'arrêté du 4 mai 2017. La charte départementale dite « charte riverains » permet de réduire ces distances sous certaines conditions.

**Suite à une évolution de la réglementation intervenue fin 2021, une nouvelle charte a été validée dans l'Hérault.**

Désormais, une zone non traitée doit aussi être mise en place en limite de zones accueillant des travailleurs présents de façon régulière. L'arrêté départemental définissant une distance de sécurité vis-à-vis des établissements accueillant des personnes vulnérables (écoles, maisons de santé, retraite) en vigueur depuis 2016 reste inchangé.

S'y retrouver dans cette réglementation peut être compliqué. C'est pourquoi la Chambre d'agriculture a mis en place un arbre de décision pour guider l'agriculteur dans ses interrogations.

Chaque agriculteur doit être en possession d'un exemplaire (papier ou numérisé) de la charte.

**RDV sur le site de la Chambre d'agriculture dans la rubrique Protection des riverains.**

<https://herault.chambre-agriculture.fr/agroenvironnement/protection-des-riverains/>

**Pour toute question ou demande, une adresse mail dédiée a été mise en place :**  
**[charteriverains@herault.chambagri.fr](mailto:charteriverains@herault.chambagri.fr)**



© CHAMBRE D'AGRICULTURE

# Villeneuve lès Maguelone : une production locale pour la restauration collective



L'équipe municipale de Villeneuve lès Maguelone, accompagnée par son service urbanisme et développement durable, a souhaité mettre en œuvre une politique agricole basée sur trois fondamentaux :

- ▶ Une connaissance actualisée de la dynamique et des exploitations agricoles ayant leur siège sur la commune ;
- ▶ La mise en valeur de certaines parcelles communales par l'agriculture selon des exigences nouvelles de pratiques ;
- ▶ Le développement de l'approvisionnement des établissements publics en produits locaux, biologiques en priorité.

## DES COLLABORATIONS COMPLÉMENTAIRES

Après une série de rencontres d'acteurs, la mairie a fait le choix de collaborer avec :

- ▶ **La Chambre d'agriculture**, ancrée dans tout le département, travaille avec tous les acteurs des territoires en lien avec tous les

agriculteurs sur l'installation, la transmission, l'accès au foncier, l'eau, ... Elle accompagne la définition et la mise en œuvre des conditions de production et leurs certifications ( HVE, agriculture biologique, ...) et assure leur valorisation notamment dans le développement des circuits courts.

- ▶ **Le CIVAM Bio 34**, association des agriculteurs et entreprises bio de l'Hérault. Ses missions principales sont : l'accompagnement au développement de l'agriculture biologique, l'organisation des filières et la promotion des produits bio.

## UNE DÉMARCHE EN FAVEUR DU MANGER LOCAL

Ensemble, les deux prestataires partenaires ont élaboré une stratégie commune partagée en trois phases :

- ▶ Etat des lieux de l'agriculture du territoire ;
- ▶ Analyse de la filière aval ;
- ▶ Etat des lieux des pratiques de la restauration collective.

La Chambre d'agriculture et le Civam BIO 34 travaillent ensemble pour produire l'état des lieux et le diagnostic des pratiques d'approvisionnement en bio et produits locaux des établissements de la commune : EHPAD, SRC scolaire, centre de loisirs, collège, maison d'arrêt.

Ce travail co-financé par France Relance, Montpellier Méditerranée Métropole et la commune de Villeneuve lès Maguelone. Il a donné lieu à une restitution commune qui a permis d'engager une action opérationnelle de rapprochement de la production locale avec les assiettes des consommateurs.

**CONTACT**  
Etienne Tison  
06 18 36 83 25  
etienne.tison@herault.chambagri.fr





# Les députés de l'Hérault conviés à la Chambre d'agriculture



Les élus de la profession agricole de l'Hérault et les Députés

Les élus de la profession agricole de l'Hérault et les Députés nouvellement élus ou réélus en juin 2022, cinq députés\* ont rencontré les élus de la profession agricole de l'Hérault sous la houlette du Président de la Chambre d'agriculture, Jérôme Despey.

L'objectif de la rencontre a été de partager et sensibiliser sur les principaux enjeux agricoles du département en lien avec l'actualité parlementaire.

Aussi, concernant **la préservation du foncier agricole**, plusieurs points ont été abordés, de l'impact fort des infrastructures (futur tracé LGV et des impact agricoles des différents tracés alternatifs), la gestion de friches par l'incitation des propriétaires à la mise en culture par la taxation,

au développement des énergies renouvelables par un consensus à ne pas développer le photovoltaïque au sol sur des terres agricoles mais de développer l'agrivoltaïsme avec au cœur, les projets économiques agricoles.

**Le développement de l'installation et de la transmission des exploitations** a été le second sujet abordé avec un soutien nécessaire des nouveaux installés et la promotion du métier par la formation et l'éducation.

**La défense de la vigne et du vin** avec une volonté des députés de s'engager dans la poursuite des travaux du groupe vigne et vin de l'Assemblée nationale.

Enfin le **Changement climatique et la future PAC** ont clôturé les échanges

avec la mise en œuvre du Varenne de l'eau via la réforme du système assurantiel au 1er janvier 2023, l'accès à la ressource en eau via le schéma départemental d'irrigation 2030 porté par le Conseil départemental de l'Hérault.

Les députés présents souhaitent porter d'une seule voix les enjeux de l'agriculture héraultaise et continuer d'approfondir les sujets d'enjeu agricole et d'actualité.



\*Laurence CRISTOL – 3ème circonscription, Emmanuelle MENARD – 6ème circonscription, Patricia MIRALLES représentée par Patrick FLORES – 1ère circonscription, Sébastien ROME – 4ème circonscription, Patrick VIGNAL – 9ème circonscription

# Généralisation de la facturation électronique

L'article 26 de la loi de finances rectificative pour 2022 prévoit que « les assujettis à la TVA en France devront, à terme, émettre, transmettre et recevoir les factures sous format électronique, dans leurs transactions avec d'autres assujettis ». Ils devront également « transmettre à l'administration fiscale les données de facturation, ainsi que les données relatives aux opérations non domestiques ou avec une personne non assujettie ». La confidentialité de ces données sera protégée par l'administration.

## LE CALENDRIER DE LA RÉFORME

Le déploiement de l'obligation de facturation électronique et la transmission des données à l'administration se fera progressivement, en tenant compte de la taille des entreprises, afin de permettre à chacune de s'approprier ses nouvelles obligations dans les meilleures conditions. La facturation électronique s'appliquera :

- ▶ à compter du 1er juillet 2024, en réception à l'ensemble des assujettis et, pour l'émission, aux grandes entreprises,
- ▶ à compter du 1er janvier 2025, pour les entreprises de taille intermédiaire,

## LES MODALITÉS DE LA GÉNÉRALISATION DE LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE

Pour s'acquitter de leurs obligations, les entreprises pourront librement choisir de recourir :

- ▶ soit à une plateforme de dématérialisation dite « partenaire » de l'administration,
- ▶ soit au portail public de facturation qui s'appuiera sur la plateforme Chorus Pro (qui assure déjà depuis 2017 l'échange dématérialisé des factures pour les transactions avec le secteur public).



pexels : Mikhail Nilov

# Les producteurs de fromage de chèvre fermier de l'Hérault récompensés à FROMAGORA

Le 4 juin dernier s'est tenu à Gramat dans le Lot, FROMAGORA, le seul concours national de fromages de chèvre fermiers. Pour mémoire, la dernière édition de ce concours s'était tenue dans l'Hérault, à Baillargues, en 2019. Cette année la catégorie « yaourts naturels » est venue compléter la longue liste de catégories de fromages habilités à concourir.

## 10 PRODUCTEURS CAPRINS FERMISERS DE L'HÉRAULT ET 7 MÉDAILLES OBTENUES

### Médailles d'Or

-Bruno Girard, les Chèvres des Quatre

Pilas, à Murviel-lès-Montpellier, pour sa fondue de chèvre  
-Simon Jansana, la Ferme de l'Hort, à Argelliers, pour son yaourt nature

### Médailles d'Argent

-Laetitia Chauchard, Pélardon de Pégairolles, à Pégairolles de l'Escalette, pour son Pélardon AOP  
-Sylvie Bisognin, à Pézènes Les Mines, pour sa faisselle  
-Alison Lino, la Ferme Mira'Bio, à Fabrègues, pour son yaourt nature

### Médailles de Bronze

-Sophie Lacroux et Olivier Sagnes - La Jasse du Broum à Olmet et Villecun, pour leur bûche cendrée affinée



©Fromagora

- GAEC de la Ferme du Mas Rolland, à Montesquieu, pour sa pâte pressée non cuite à croute fleurie.

Merci à tous les participants et bravo à nos médaillés, dont les réactions sont à retrouver dans la revue de presse : <https://www.fromagora.fr/fromagora-samedi-4-juin-2022/revue-de-presse-2022/>

### CONTACT

Julie Barral  
06 27 63 27 83  
barral@herault.chambagri.fr







Anne-Sophie Raifaud en cours d'installation en viticulture

## Le rythme de la transmission des exploitations s'accélère

*Comme pour la population globale, la France agricole vieillit. Dans l'Hérault l'âge moyen des 7 000 exploitants agricoles professionnels est de 54 ans. D'ici dix ans, la moitié des agriculteurs sera à la retraite et plusieurs dizaines de milliers d'hectares de terres cultivées vont devoir trouver repreneur. Or dans le même temps, le nombre de reprises d'exploitations ne progresse pas suffisamment. Quels sont les enjeux, sociaux et environnementaux, et quelles peuvent être les solutions ?*

### L'ATTRACTIVITÉ DU MÉTIER D'AGRICULTEUR EN ÉVOLUTION

La moitié des agriculteurs a plus de 50 ans et les prochaines années vont voir partir à la retraite la génération du baby-boom. Conséquence : le rythme de la transmission des exploitations s'accélère. Entre les deux recensements de la population agricole de 2010 à 2020, le département a perdu quasi 20% d'exploitations. Elles sont passées de 10 000 en 2010 à 7 900 en 2020. Autre fait notable, les transmissions se font de moins en moins au sein de la famille. Aujourd'hui 30% des installations ont lieu en dehors du cadre familial pour les moins de 40 ans, et deviennent majoritaires au-delà de cet âge.

Beaucoup de familles rurales ont poussé leurs enfants à faire des études pour sortir de ce métier où l'on fait beaucoup d'heures et les familles dans lesquelles grandissent les enfants d'agriculteurs sont aujourd'hui très différentes de celles d'il y a vingt ans.

Les statistiques du ministère de l'agriculture montrent une diminution récurrente de la part des enfants d'agriculteurs parmi les effectifs de l'enseignement agricole : les jeunes issus de familles du milieu agricole représentaient 42 % des élèves en 1985, ils n'étaient plus que 13 % d'enfants d'agriculteurs en 2009 (Derambure, 2010)

Le métier n'est plus suffisamment attractif. Mais, d'un autre côté, on voit depuis quelques années de nouveaux profils arriver, avec l'envie d'une reconversion et d'un retour à la terre.

### DES CONSÉQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Arrivé à l'âge de la retraite, l'agriculteur doit vendre ou louer ses terres pour enclencher le paiement de sa pension. Souvent en urgence parce que la transmission n'a pas été anticipée, ce qui fait qu'il est plus simple de vendre au voisinage.

Ainsi s'agrandit la surface agricole utile des exploitations avec l'objectif de devenir plus compétitif. Résultat, la taille moyenne des petites et moyennes exploitations a progressé de 2 ha en 10 ans, là où les 500 plus grandes exploitations ont quant à elles augmenté de 11 hectares (la SAU totale ayant baissé de 5% en 10 ans). Cette pratique a un impact fort sur les campagnes, tant au niveau social qu'environnemental, mais aussi sur une diminution des emplois agricoles engendrant une baisse démographique pour les villages.

La reprise des fermes est un enjeu vital pour les territoires ruraux. Elle a des conséquences humaines sur les villages : maintenir les écoles, faire vivre les associations, les commerces... Les agriculteurs sont ceux qui façonnent le paysage dans lequel tous les habitants vivent. Ce sont eux qui peuvent veiller à la préservation des haies, de la biodiversité, l'entretien des cours d'eau, la lutte contre les incendies...



## TRANSMETTRE UNE PERSPECTIVE PARTAGÉE POUR L'HÉRAULT : LE PADH 2030

Signé en décembre 2021, il présente un scénario choisi par les acteurs des filières agricoles et des territoires pour la mise en œuvre à travers des projets d'action qui permettent de passer d'une « vision du futur » à des réalisations concrètes, visibles et mesurables :

**Consolider le potentiel de production de la ferme Hérault à travers 6 500 entreprises agricoles innovantes qui intègrent les transitions économiques, sociétales et climatiques**

**Conserver une dynamique d'installation**

Dans ce contexte le rythme d'installation annuel avoisine les 300 et permet d'assurer le renouvellement des générations (près de 300 départs par an d'ici 2030), un sujet qui impose de trouver les clés pour transmettre des outils viables vers des candidats aux profils et aux projets variés et qui nécessitent des accompagnements

sur-mesure (2/3 de viticulteurs s'installent avec des projets très diversifiés), entre des territoires aux dynamiques foncières contrastées, et les acteurs économiques.

**Permettre l'accès au foncier**

L'accès au foncier agricole pour les porteurs de projets est une donnée importante. L'espace test, entité fonctionnelle, coordonnée, réunissant l'ensemble des conditions nécessaires au test d'activité, est une initiative de plus en plus répandue.

Plus largement, la Chambre d'agriculture est attentive à la préservation du potentiel de production, notamment lorsqu'elle rend des avis sur les plans locaux d'urbanisme (PLU). Les terres à potentialité agricole, dont les terres irrigables (20 000 ha) sont à sauvegarder car il n'est pas possible pour un maraîcher ou un éleveur de s'installer s'il n'a pas l'accès à l'eau.



**PADH  
2030  
HÉRAULT**



© Pexels - Greta Hoffmann

## RETRAITÉ AGRICOLE, MODE D'EMPLOI

En principe, aucune « véritable » activité professionnelle n'est compatible avec l'attribution de la retraite agricole (sauf à être salarié mais avec des cotisations versées à « fonds perdu »). Cependant, afin de

satisfaire à des besoins personnels, le futur retraité peut choisir de poursuivre l'exploitation d'une parcelle, dite de subsistance.

Le Code rural autorise l'agriculteur à conserver une parcelle réduite de terres dont il poursuit la mise en valeur pour l'autoconsommation familiale (2/5ème de la SMA soit par exemple 1.60 ha en vignes).

Afin de percevoir ses droits à la retraite tout en conservant une parcelle de subsistance, il convient de déclarer cette situation à la MSA. A ce titre, l'enregistrement au Centre de Formalités des Entreprises est une forme particulière de cessation d'activité dite « avec conservation d'une exploitation de subsistance »

**Déclaration à faire à compter du 01/01/2023, sur le site <https://www.guichet-entreprises.fr/fr/> ou <https://formalites.entreprises.gouv.fr/>**

En revanche, si le retraité, pour quelque raison que ce soit, ne souhaite pas conserver ladite parcelle, il devra

déclarer sa cessation définitive, s'il n'a pas de stocks à écouler ou de paiement de cave à venir et s'il n'est pas assujéti à la TVA. Sinon, il conviendra de déclarer une cessation d'activité avec conservation de stocks ou de cheptels afin de laisser le N° de Siret actif le temps de régulariser la situation.

Dans le cadre d'une transmission au conjoint, depuis le 1er janvier 2022, le statut de conjoint collaborateur, qui peut être pris par le conjoint retraité pour continuer d'intervenir sur l'exploitation tout en étant couvert (ATEXA), est limité à 5 ans comme celui d'aide familial (ceux qui l'étaient déjà devront cesser ce statut au plus tard au 31/12/2026).

La Chambre d'agriculture peut vous accompagner dans vos démarches auprès du centre de formalités des entreprises.





### Faciliter la transmission

Tout exploitant agricole né avant 1964 a reçu un courrier de la MSA dans lequel figure l'imprimé de la Déclaration d'Intention de Cessation de l'Activité Agricole (DICAA). La DICAA est une formalité administrative obligatoire visant à favoriser la transmission-reprise des entreprises agricoles. Les exploitants y déclarent leur intention de cesser leur activité auprès de la Chambre d'agriculture trois ans avant l'âge légal auquel ils peuvent prétendre à la retraite (soit actuellement 62 ans).

Une équipe, des outils pour faire le lien entre cédants et candidats à l'installation : "Auparavant nous étions sollicités par les porteurs de projets et maintenant nous le sommes par les cédants. Ils se mobilisent tardivement car ce n'est pas simple." Être agriculteur, ce n'est pas seulement un métier. C'est aussi un lieu, une habitation, un mode de vie. "L'aspect humain est primordial."



©transmission\_reussir.fr

La DICAA permet notamment de bénéficier de certaines aides à la transmission dont la prise en charge partielle des frais d'audit de l'exploitation, ou la recherche d'un repreneur via le Répertoire Départ Installation (RDI) : <https://www.repertoireinstallation.com/>

[repertoireinstallation.com/](https://www.repertoireinstallation.com/)

« ÊTRE AGRICULTEUR, CE N'EST PAS SEULEMENT UN MÉTIER. C'EST AUSSI UN LIEU, UNE HABITATION, UN MODE DE VIE. L'ASPECT HUMAIN EST PRIMORDIAL »

soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines, représentent un levier important (lire P.10). Ceci nécessite de réaliser un diagnostic de l'offre et de la demande à l'échelle d'un Territoire par la Chambre d'agriculture en vue d'identifier les acteurs, les productions, les volumes, et ainsi créer des opportunités de débouchés pour des nouveaux installés en création ou en reprise d'exploitations.



©Pexels, Anastasia Shuraeva



### ANIMER LES POLITIQUES DE TERRITOIRE ET CONVERGER VERS LES OBJECTIFS DE LA LOI EGALIM

*La loi Egalim 2 impose à la restauration collective publique de proposer, à compter de 2022, au moins 50% de produits consommés respectant des écolabels et favorisant les circuits courts.*

Les politiques de territoire notamment les projets alimentaires territoriaux ayant pour objectif de relocaliser l'agriculture et les approvisionnements alimentaires dans les territoires en



## CONCLUSION

Le Point Accueil Transmission (PAT) créé en 2017 par une association de 9 partenaires dont la Chambre d'agriculture est l'animatrice, résulte de l'intérêt général d'informer les futurs retraités agricoles et de les accompagner tout au long de la transmission de leur exploitation. Il est important que les agriculteurs prennent conscience que la transmission est un parcours qui peut être long et qu'il faut anticiper la réflexion bien en amont.

Aussi, le Point Accueil Transmission est créé en un « guichet unique » pour accueillir et orienter les cédants vers les bons interlocuteurs au fur et à mesure de leur parcours.

**CONTACT**  
[transmission@herault.chambagri.fr](mailto:transmission@herault.chambagri.fr)

Bilan PAT	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de demandes traitées	46	143	158	200	199	179



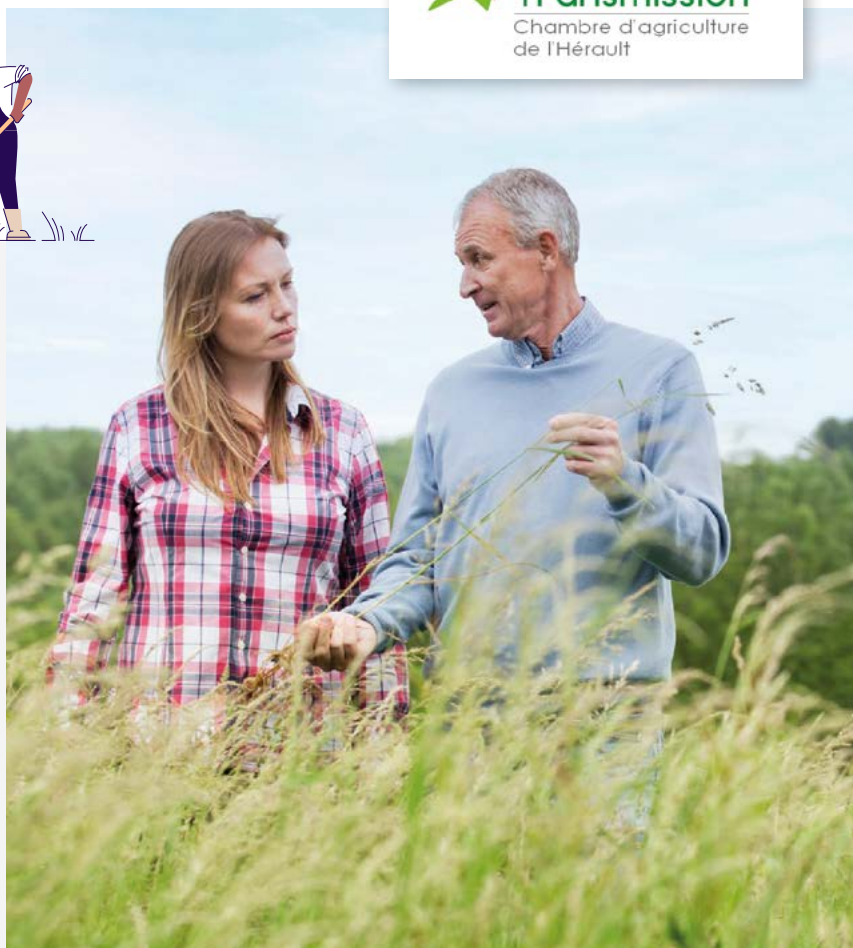
**Point Accueil  
Transmission**  
 Chambre d'agriculture  
de l'Hérault



## 7ÈME ÉDITION DU FORUM DE LA TRANSMISSION

Pour tout savoir sur la Transmission et rencontrer les partenaires du Point Accueil Transmission, vous êtes invités à participer au 7ème Forum, qui aura lieu **le 22/11 à partir de 13h30 à l'Espace Léo Ferré, 1 rue des Asiles, à Bédarieux.**

Ce forum sera l'occasion pour vous d'être informés et sensibilisés sur les questions de Transmission de votre exploitation, et de rencontrer les différents partenaires présents pour des conseils individualisés.





**PROAGRI**  
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN



Photo@CDA France\_1Stock

**ma cave**

**mes certifications**

## MACAVE, OUTIL DE TRAÇABILITÉ ŒNOLOGIQUE DE LA VINIFICATION REVIENT SUR LE DEVANT DE LA SCÈNE !

*Grace à la détermination des  
départements viticoles, cet outil  
fait peau neuve au service des caves  
particulières !*

Avec comme interface le plan  
de la cave, c'est un outil facile  
d'utilisation et intuitif, qui vous  
permettra d'enregistrer l'ensemble  
de vos interventions (décuvage, ajout  
d'intrants œnologique, assemblage,  
embouteillage, etc.) et d'éditer les  
documents nécessaires à la conformité  
réglementaire.

Déjà opérationnel, en lien ou non avec  
MesParcelles, une version toujours

plus ergonomique et fonctionnelle de  
l'outil est prévue pour la campagne  
2024.

### **Vous souhaitez participer à l'élaboration de ce nouvel outil ?**

Vos idées sont les bienvenues :  
[mesparcelles@herault.chambagri.fr](mailto:mesparcelles@herault.chambagri.fr)

#### CONTACT

Julie OUTRE  
06 40 21 60 73  
[mesparcelles@herault.chambagri.fr](mailto:mesparcelles@herault.chambagri.fr)

## MES CERTIFICATIONS

La Chambre d'agriculture de  
l'Hérault vous accompagne dans  
votre démarche HVE grâce à  
MesCertifications.

Ce nouvel outil, offre une grille d'audit  
web guidée et sécurisée du plan de

contrôle niveau 3A ainsi qu'un tableau  
de bord de suivi des audits que vous  
pouvez utiliser de façon autonome ou  
synchronisé avec MesParcelles.  
La synchronisation des données issues  
de MesParcelles est conçue pour  
vous faire gagner un temps précieux  
puisque'elle permet de pré remplir la  
grille d'audit à 80% !

Aussi, pour répondre au mieux à  
vos attentes, de nouveaux cahiers  
des charges seront prochainement  
proposés dans MesCertifications.

#### CONTACT

Julie OUTRE  
06 40 21 60 73  
[mesparcelles@herault.chambagri.fr](mailto:mesparcelles@herault.chambagri.fr)

  
**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRES D'AGRICULTURE

# Retour des aides à l'investissement sur des pulvérisateurs performants en viticulture ?



Une nouvelle programmation de fonds européens doit débuter début 2023. N'hésitez pas à vous adresser à la Chambre d'agriculture de l'Hérault pour une prestation d'accompagnement au montage de dossier.

Si rien n'est encore acté par les financeurs, l'idée de financer des pulvérisateurs permettant de nettement améliorer la qualité d'application des produits phytosanitaires fait son chemin. Le souci des financeurs est d'être sûrs de la qualité des pulvérisateurs qu'ils vont financer. Performance Pulvé répond totalement à cette nécessité. Il a pour objectif de qualifier la performance des pulvérisateurs viticoles selon leur capacité à utiliser moins d'intrants phytosanitaires tout en maintenant l'efficacité des traitements. Pour ce label, les pulvérisateurs sont testés sur la vigne artificielle développée par l'IFV et INRAE. Les conditions sont contrôlées afin que tous les pulvérisateurs soient sur un pied d'égalité. Les notes dépendent de la quantité de produit déposé sur la vigne et de la répartition au sein du végétal.

## DES PRESTATIONS APPROPRIÉES

Quelle que soit sa qualité, un appareil ne sera performant que s'il est bien utilisé et entretenu. La Chambre d'agriculture de l'Hérault propose des prestations :

- ▶ **De mise en route d'appareils neufs,**
- ▶ **De réglage des appareils existants.**

Ces prestations sont ajustées à votre demande avec un seul objectif : vous rendre autonome et confiant lors de l'utilisation de votre appareil. Ce n'est pas un simple réglage ou à la fin vous recevez un document qui vous annonce que votre appareil est bien réglé. C'est une démarche de confiance, du temps passé ensemble afin que vous ayez tous les atouts pour réaliser une pulvérisation de qualité tout au long de la saison.

## LES PULVÉRISATEURS LABELISÉS SONT-ILS TOUS CHERS ?

Les discussions au sein de l'Occitanie portent sur l'attribution d'aides aux pulvérisateurs classés 1 à 4 par Performance Pulvé. Il est évident que parmi ces notes, on trouve les face par face et les panneaux récupérateurs dont le prix correspond à la technologie déployée sur ces machines. Mais on trouve aussi des appareils performants dont le prix équivaut au prix d'une voute pneumatique. Ces appareils sont encore peu répandus car inconnus des viticulteurs. Les constructeurs les mettent peu en avant car il est plus simple de vendre un appareil déjà connu. Il est fort probable que plusieurs autres constructeurs commercialisent prochainement ces pulvérisateurs simples et performants.

[www.performancepulve.fr](http://www.performancepulve.fr)

## CONTACT

Christophe Auvergne  
06 18 36 81 93  
auvergne@herault.chambagri.fr



# PROVITI

L'EXPERTISE DE LA VIGNE À VOS CÔTÉS



CONSEIL STRATÉGIQUE PHYTOS

## Réagissez vite pour pouvoir acheter vos produits phytosanitaires en 2024

i

**POURQUOI** réaliser le conseil stratégique phytosanitaire ?

La loi de séparation des activités de vente et de conseil des produits phytosanitaires impose l'obligation pour les agriculteurs de recourir à un conseil stratégique à l'utilisation des produits phytosanitaires (CSP) obligatoire pour toutes les exploitations agricoles. **VOUS NE POURREZ PAS RENOUELER VOTRE CERTIPHYTO ET DONC ACHETER VOS PRODUITS PHYTOSANITAIRES SI VOUS N'AVEZ PAS RÉALISÉ VOTRE CSP.**

*le risque de saturation fin 2023 est important. Nous vous conseillons de prendre rendez-vous dès maintenant.*

+

**NOS PLUS**



Un diagnostic complet de vos pratiques phytosanitaires, vos atouts et contraintes d'exploitation



Un plan d'actions personnalisé réalisé par un ingénieur-conseil titulaire du certiphyto, avec des leviers clefs et stratégiques adaptés à votre exploitation



L'opportunité d'anticiper les futures évolutions à la fois réglementaires et de marchés



L'occasion de sécuriser vos démarches avec un accompagnement réglementaire à la carte

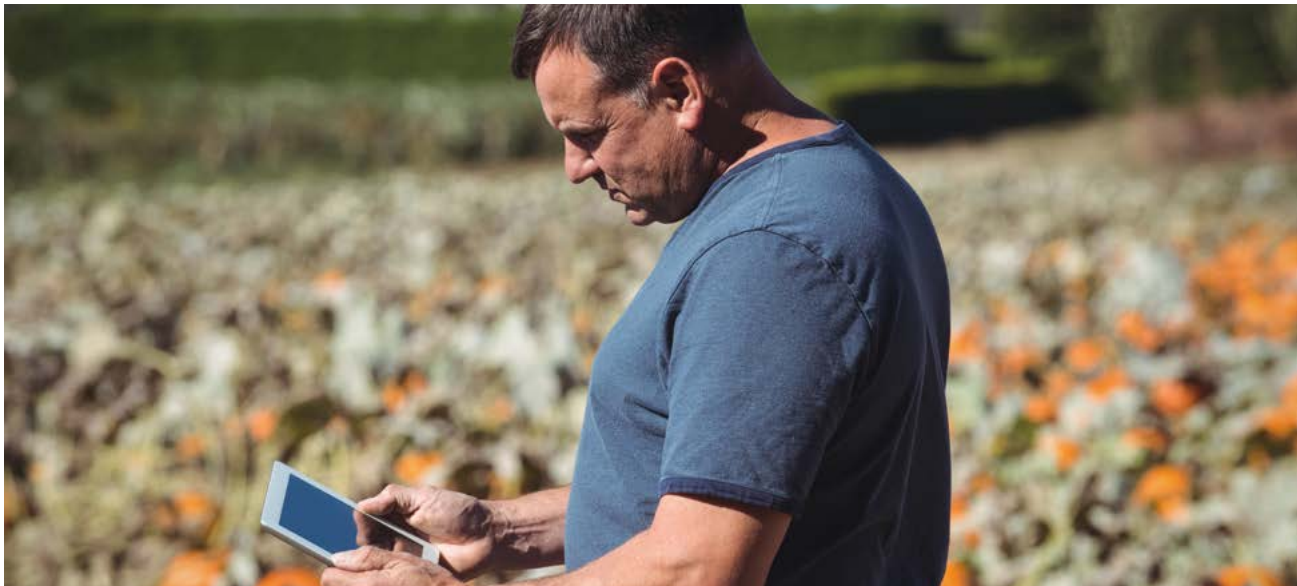
## Offre promotionnelle de -20%

si délivrance du certificat avant le 31 Mars 2023

(rendez-vous pris avant le 31/01/2023)

**PROAGRI**  
POUR VOUS, AUJOURD'HUI, ET DEMAIN

# Formation sur les outils numériques en agriculture



Le monde agricole et le monde numérique semblent deux mondes éloignés. C'est bien ce que l'on aurait pu croire mais depuis quelques années des innovations numériques venant des deux mondes tendent à faire disparaître ces frontières.

Devant le dynamisme affiché par la filière AgriTIC (contraction d'agronomie et Technologie de l'Information et de la Communication), il est parfois compliqué de s'y retrouver. C'est pourquoi la Chambre d'agriculture de l'Hérault vous propose une journée de formation sur l'écosystème numérique en agriculture.

## L'ÉCOSYSTÈME NUMÉRIQUE EN AGRICULTURE

Divisée en trois parties la formation a pour but de vous présenter :

1. Les outils numériques disponibles gratuitement utilisables sur une exploitation agricole
2. Les outils et services numériques payants utilisables sur une exploitation agricole
3. Le monde de la donnée, leur valeur, leur utilisation.

## À la fin de la journée de formation vous pourrez ...

- ▶ Repartir avec des outils à mettre en place directement sur votre exploitation / à utiliser au quotidien
- ▶ Utiliser les outils numériques gratuits à votre disposition (smartphone, météo, barre de guidage...)
- ▶ Connaître les grands types de services numériques (Logiciel de traçabilité, capteurs connectés, outils de modélisations, modulation intra parcellaire...), leurs intérêts et leurs limites, en connaître les coûts moyens et les modalités de financement
- ▶ Comprendre les intérêts et les limites de la collecte des données et du partage de celles-ci.

## CONTACT

04 67 20 88 24  
formationdesagriculteurs@herault.  
chambagri.fr

## LES FORMATIONS 2022/2023

L'an dernier, vous avez été nombreux à faire confiance à la Chambre d'agriculture de l'Hérault pour vous former, vous adapter, vous montrer résilients, vous réinventer au sein de vos exploitations agricoles ... La formation vous permet de progresser.

**Une nouvelle saison de formation débute et vous trouverez dans le catalogue joint la formation dont vous avez besoin.**

**Consultation et téléchargement en ligne :** <https://herault.chambre-agriculture.fr/actualites/detail-de-lactualite/actualites/formations-2022-2023/>







# Portrait

## PORTRAIT DE JULIEN MALHOMME, CONSEILLER À L'INSTALLATION

*C'est dans une ferme en polyculture élevage du Gers que Julien a grandi. Et c'est donc tout naturellement qu'il passe un bac agricole en agronomie et environnement puis un BTS viti-oeno. C'est à la suite d'une année de spécialisation en commerce des vins à Montpellier qu'il s'est ancré dans l'Hérault.*

### UNE EXPÉRIENCE DIVERSIFIÉE TOURNÉE SUR LE COMMERCE PUIS SUR LE TERRAIN

Des premières expériences enrichissantes, chez des cavistes entre Bordeaux, Toulouse puis à Paris où il est responsable d'un magasin de vins. De retour dans le sud de la France, il bifurque alors d'orientation professionnelle pour des missions plus terrain. Il rejoint FranceAgriMer comme contrôleur de terrain à la suite des déclarations d'arrachage définitif de parcelles viticoles, il échange beaucoup avec les viticulteurs et en particulier sur les difficultés qu'ils rencontrent. Puis, pendant 5 ans, il occupe un poste de gestionnaire en assurance agricole. Un poste qui lui apprend énormément sur le contexte du monde agricole et les techniques d'efficacité en gestion. Cette expérience de gestion de dossiers lui permet de rejoindre la RQD en appui technique de dossiers complexes, au sein d'une petite équipe.

### L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES AGRICULTEURS À LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Fort de son parcours professionnel, il intègre la Chambre d'agriculture en février dernier au poste de conseiller d'entreprise spécialiste des dossiers Installation pour la dotation Jeune agriculteur toute filière, qui occupe 90% de son temps.

La pré-instruction du dossier DJA, c'est de l'accompagnement et du conseil sur la durée. Elle se gère en 4 étapes et sur 5 ans : dépôt de la demande d'aide, dépôt de la demande de paiement, suivi mi-parcours, suivi de fin d'engagement avec des avenants sur ¼ des dossiers déposés. Il explique : « Concrètement, c'est jongler entre plus de 180 dossiers par an où chaque dossier a son propre calendrier. C'est aussi être en relation directe avec les candidats à l'installation qui ont souvent besoin d'être accompagnés dans la concrétisation de leurs projets en les conduisant à se poser les bonnes questions » Aussi, pour s'assurer d'apporter à chacun les réponses les plus appropriées qui soient, il échange au quotidien avec les autres conseillers de la Chambre d'agriculture sur la faisabilité des projets.

---

« CONCRÈTEMENT, C'EST JONGLER ENTRE PLUS DE 180 DOSSIERS PAR AN OÙ CHAQUE DOSSIER A SON PROPRE CALENDRIER. C'EST AUSSI ÊTRE EN RELATION DIRECTE AVEC LES CANDIDATS À L'INSTALLATION. »

---

Dans ses missions, il intervient aussi sur la phase amont du projet lors des stages 21h et chiffrage, indispensable

pour la validation du plan de professionnalisation personnalisé lors duquel le candidat élabore un premier chiffrage de son projet. Il coordonne également le suivi post-installation sur 3 ans des nouveaux installés.

Depuis plusieurs mois, Julien a pris en main cette mission d'accompagnement des agriculteurs et du dispositif de la DJA. Il précise : « Cinq ans, c'est long pour l'agriculteur et à mi-parcours, il est important de maintenir de l'interaction dans l'accompagnement. »





## Agenda



### DIONYSUD DU 15 AU 17 NOVEMBRE 2022 – 15ÈME ÉDITION AU PARC DES EXPOSITIONS À BÉZIERS

La Chambre d'agriculture vous accueillera sur son stand Hall 1 Stand BO1 avec 2 espaces pour présenter :

- ▶ Les missions de service public : Agripredict, expérimentations, installation/transmission, la

transition du CFE vers le guichet unique électronique, la formation continue et ses nouvelles formations (outils numériques/ adaptation changement climatique...)

- ▶ L'Offre de services PROAGRI, notamment sur les outils numériques et OAD : Mes Parcelles – accompagnement suivi vignoble et adaptation et Ma Cave.

### 2 Conférences par nos spécialistes

- ▶ Jeudi 17 novembre de 14h à 15h par Nathalie Fortin : Conférence avec le comité RQD (fiches Resdur) et l'IFV sur les cépages tolérants aux maladies.
- ▶ Mercredi 16 novembre à 14h : « Performance pulvé » par Christophe Auvergne et l'IFV.



### INNOV'ACTION – L'INNOVATION EN AGRICULTURE

Découvrez les stratégies des agriculteurs innovants et améliorez-vous aussi vos performances.

La gestion des couverts végétaux et le changement climatique dans un contexte méditerranéen peuvent-ils faire bon ménage ?

Pour y répondre, rendez-vous le **23 novembre 2022 à 9h30 chez Michel Bataille à Lespignan.**  
GPS : 43.265646, 3.169157

**CONTACT**  
Priscilia Dumay  
04 67 20 88 32  
dumay@herault.chambagri.fr

### PAC 2023 – 2027 : RÉUNIONS D'INFORMATIONS

Comprendre et à anticiper la réforme PAC 2023-2027, la Chambre d'agriculture de l'Hérault organise une série de réunions d'informations.

De nouvelles règles vont s'appliquer dès la déclaration PAC 2023 : éco-régimes, nouvelles aides couplées, nouvelles MAEC...Elles pourront avoir un impact sur votre exploitation agricole.

#### Filière Grandes cultures

**Le 1er décembre** – Mauguio le matin et Montblanc l'après-midi.

**CONTACT**  
Priscilia Dumay  
04 67 20 88 32  
dumay@herault.chambagri.fr

#### Calendrier des réunions d'informations locales en élevage :

<b>Lodève</b>	▶ 17 novembre 2022 à 9h30 (Immeuble Barral Salle du Conseil Communautaire)
<b>Le Caylar</b>	▶ 18 novembre 2022 à 9h30 (Mairie – Salle du Conseil Municipal)
<b>Roqueredonde</b>	▶ 21 novembre 2022 à 9h30 (Mairie)
<b>Saint-Mathieu-de-Trévières</b>	▶ 22 novembre 2022 à 9h30 (Hôtel de la Communauté – Salle du Conseil)
<b>Lattes</b>	▶ 24 novembre 2022 à 9h30 (Mas de Saporta Bât A – Salle Pic-Saint-Loup)
<b>Fraise-sur-Agout</b>	▶ 25 novembre 2022 à 9h30 (Salle polyvalente)
<b>Saint-Pons-de-Thomières</b>	▶ 29 novembre 2022 à 9h30 (Mairie – Salle de réception)
<b>Bédarieux</b>	▶ 30 novembre 2022 à 9h30 (Maison de pays)





## GRUPE D'ACTION TERRITORIAL 2022/2023

Le Président et les élus vous invitent cordialement à rencontrer sur votre territoire, les ingénieurs conseil de la Chambre d'agriculture. **Rendez-vous à 17h30 pour échanger sur l'actualité des filières agricoles et viticoles : aléas climatiques, inflation, crise énergétique, ... "Le contrat de solutions dans l'Hérault : protection des cultures, pas d'interdiction sans solution."**

Toutes les précisions sur : <https://herault.chambre-agriculture.fr/agenda/detail-de-levenement/actualites/groupe-daction-territorial-2022-2023/>

<b>La Gardiole</b>	▶ 14 novembre à Fabrègues - salle Grappelli au centre culturel José Janson
<b>Minervois</b>	▶ 18 novembre à Olonzac - salle G.Brassens
<b>Piscésnois Sud</b>	▶ 21 novembre à Pinet - Salle Foyer des Campagnes
<b>Coeur d'Hérault</b>	▶ 2 décembre à Clermont l'Hérault - salle G.Brassens
<b>Bitterois Ouest</b>	▶ 5 décembre à Cruzy - salle polyvalente
<b>Bitterois</b>	▶ 6 janvier à Magalas - salle de la 3ème mi-temps
<b>Piscésnois</b>	▶ 9 janvier à Lézignan la Cèbe - salle des Baumes
<b>Haut-Languedoc</b>	▶ 16 janvier à Hérépian - salle M.Pagnol

## La solution agro-météorologique innovante face aux aléas climatiques extrêmes



### 1. Anticiper

Les événements climatiques extrêmes pour limiter les risques.



### 2. Alerter

Les agriculteurs sur zones géographiques identifiées à risque.



### 3. Agir

Pour limiter la perte de récolte lors d'événements gel ou vague de chaleur avérés. La Chambre d'agriculture établit des préconisations.

